

Fiche technique

Mortier adhérent pour huisserie 176

Mortier de collage et montage minéral

Description du produit	Le mortier adhérent pour huisserie est un adhésif en ciment amélioré pour le remplissage de l' huisserie banche à l'intérieur et l'extérieur. Il ne diminue pas et tient une bonne adhésivité.
Composition	Liants: ciment, chaux hydratée, liant organique Additifs: agent de remplissage minéral Adjuvants: agent de rétention d'eau, agent liant, ralentisseur, etc.
Champ d'application	Convient pour coller et monter l' huisserie banche. On peut remplir les cavités entre l' huisserie et le mur avec le mortier adhérent pour huisserie. Supports appropriés sont : briques, briques calcaires ou béton.
Consommation	env. 5 kg/m ²
Form de livraison	Sac à 30 kg
Traitement	Addition d'eau par sac env. 5 litres Temps de traitement env. 90 – 120 minutes Ne pas travailler en dessous de +5° C Appliquer à la main sur des ébrasements solides, propres et secs avec une taloche dentelée 4 - 8 mm. Après le montage de l' huisserie on peut remplir les cavités avec le mortier à maçonner ciment 352. L'humidité du support ne doit pas dépasser les 3%.
Remarques	Pour base correspondante, veuillez prendre en considération les documents valables comme les normes SIA, fiches techniques de l'ASMPP ainsi que l'état actuel de la technique en bâtiment. Nos fiches signalétiques sont à lire sous www.granol.ch
Stockage	Tenir l'emballage au sec et parfaitement fermé pour éviter les impuretés et l'absorption de l'humidité. Dans un emballage fermé et entreposé au sec, la durabilité du produit est garantie jusqu'à 6 mois après la date de production.

Elimination

Eliminer conformément aux réglementations locales. Mélanger le matériel restant avec de l'eau, laisser durcir et évacuer comme les déchets de béton. Code d'élimination conformément au CED : 10 13 14. Eliminer à la décharge locale les emballages vides pour le recyclage, la récupération ou l'élimination.

Indications de sécurité

Danger

H315: Provoque une irritation cutanée.

H318: Provoque des lésions oculaires graves.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

Pauvre en chromate selon la norme SN EN 196/10

Ciment de Portland [Cr(IV) < 0.2 ppm],

CAS-Nr. 65997-15-1, EG-Nr. 266-043-4

Hydroxyde de calcium

CAS-Nr. 1305-62-0, EG-Nr. 215-137-3

Réagit avec l'humidité très alcaline.

P260d: Ne pas respirer les poussières.

P280e: Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.

P302a: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P501e: Eliminer le contenu/récipient dans une élimination de déchet reconnue.

Granol SA

Zeughausstrasse 5, Postfach, CH-6210 Sursee

T +41 41 926 96 96

info@granol.ch, www.granol.ch

